

Règlement Opération Eau Chaude Wilo Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

Le règlement complet est disponible sur le site <https://operation-eauchau.de.promo>

Article 1- Présentation de l'Opération Eau Chaude Wilo

- La société WILO France SAS, au capital de 26 417 514 €, avec le numéro SIREN 410 615 900 (RCS Versailles), dont le siège est situé 53 boulevard de la République, Espace Lumière- Bâtiment 6, 78403 Chatou, représentée par Philippe Marjollet (« **l'Organisatrice** »), organise pour les achats opérés du 1er septembre au 31 décembre 2020 des Pompes Eligibles listés ci-dessous, une opération promotionnelle intitulée « **Opération Eau Chaude Wilo** ».
- L'Opération Eau Chaude se déroulera : du 1er septembre au 31 décembre 2020
- L'Opération Eau Chaude exclusivement sur l'achat des pompes Eau Chaude domestique de la gamme WILO suivantes :

Wilo-Yonos PICO
Wilo-Varios PICO-STG
Wilo-Star Z NOVA T

- Les pompes et circulateurs éligibles à l'Opération Eau Chaude Wilo visées ci-dessus sont dénommées ci-après « **Pompes Eligibles** ».
- L'Opération Eau Chaude Wilo est exclusivement réservée aux professionnels, travailleurs non-salariés du marché Bâtiment France installés en France métropolitaine ayant acheté un minimum de 2 Pompes Eligibles auprès d'un distributeur -revendeur des Pompes Eligibles (« **Participants** »).
- L'Opération Eau Chaude Wilo consiste à permettre à chaque Participant de bénéficier de chèques cadeaux, et à l'issue de chaque période visée, les cinq Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles se verront offrir un casque audio Bluetooth® d'une valeur unitaire de 59,99 euros, dans les conditions détaillées ci-après.

Article 2 – Détail de l'Opération Eau Chaude

- **Pour les achats effectués en une ou plusieurs fois du 1er septembre au 31 décembre 2020, date de facture faisant foi, les Participants pourront bénéficier au choix :**
 - Pour l'achat de deux circulateurs éligibles : 20€ en chèques cadeaux (+250 points Club Xperts)
 - Pour l'achat de quatre circulateurs éligibles: 50€ en chèques cadeaux (+2500 points Club Xperts)

A l'issue de cette première période promotionnelle du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 (date d'achat indiquée sur facture faisant foi), un palmarès des cinq (5) Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles sera établi sous contrôle d'huissier.

Ces cinq (5) Participants recevront un casque audio Bluetooth® d'une valeur unitaire de **59,99 euros**.

L'huissier chargé du contrôle de l'établissement des deux palmarès des cinq (5) Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles sur cette période considérée est : **Maître Michel Jacq sis 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.**

Article 3 - Modalités de participation à l'Opération Eau Chaude 2020

- La participation est nominative et strictement personnelle : le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte ou au bénéfice d'autres personnes.
- Pour participer l'Opération Eau Chaude, le Participant devra, de manière cumulative, procéder à :
- L'achat d'au moins une (1) pompe parmi les Pompes Eligibles entre les différentes gammes et/ou références ;
- L'envoi à l'Organisatrice du coupon de participation dûment rempli auquel une copie de la facture mentionnant les références et les quantités des Pompes Eligibles devra être jointe :
 - Le coupon de participation est disponible sur le site de l'Organisatrice : <https://operation-eauchau.de.promo>, également accessible via un QR Code affiché chez le distributeur-revendeur participant à l'Opération Eau Chaude;
 - Le coupon peut être renseigné en ligne ou adressé par voie postale, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à l'adresse suivante :
 - WILO France - Service Marketing Communication
 - 53 boulevard de la République - Espace Lumière Bâtiment 6
 - 78403 Chatou cedex
- Toute participation qui serait incomplète ou erronée ne sera pas prise compte et ne pourra donner lieu à aucune réclamation de la part du Participant.
- Un Participant peut participer plusieurs fois, sous réserve de remplir les conditions de participation pour chaque coupon de participation.
- Seuls les achats ayant fait l'objet d'un coupon de participation dûment rempli et adressé à l'Organisatrice avec copie de la facture justificative seront pris en compte pour le bénéfice de l'Opération Eau Chaude, date de facture faisant foi pour chaque période promotionnelle.

Article 4 – Dates limites de participation à l'Opération Eau Chaude et résultats

- L'Opération Eau Chaude 2020 est mise en œuvre sur la période promotionnelle du 1er septembre au 31 décembre 2020 – date de facture faisant foi ;
- Pour bénéficier de l'Opération Eau Chaude, les Participants devront adresser leur(s) coupons de participation à l'Organisatrice au plus tard le 14 février 2021 pour les achats effectués du 1er septembre au 31 décembre 2020.
- Les Participants recevront leur cadeau dans un délai de 3 semaines suivant réception de leur coupon de participation, sous réserve que le coupon soit complet et que les justificatifs aient été joints et adressés à l'Organisatrice avant la date limite de participation pour chaque période.

Le Palmarès sera réalisé sous contrôle d'huissier dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la période. Les gagnants seront informés par email / courrier.

Article 5 – Responsabilité

- Les Offres Chèques cadeaux sont valables dans la limite des stocks disponibles – à défaut de disponibilité le Participant recevra la valeur en cadeau ou carte cadeau correspondante.
- En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les termes des Offres, de l'écourter ou de l'annuler. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Témoignages

La participation au palmarès donne aux organisateurs l'autorisation de publier dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom, photo ainsi que l'indication de la ville du gagnant, exploités ensemble ou

séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Les participants à l'offre promotionnelle et les gagnants du palmarès pourront être invités à témoigner de leurs impressions sur l'offre promotionnelle et/ou le lot attribué (en complétant un questionnaire, ou à la suite d'une interview téléphonique). Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via notre site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Article 7 – Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'offre promotionnelle font l'objet d'un traitement par la Wilo France et ses prestataires afin de permettre la participation à l'offre promotionnelle, la gestion de la plateforme de fidélisation et l'envoi des cadeaux.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si ouvrez un compte, ou avez déjà un compte « le Club Xperts » : nous conservons vos données à caractère personnel durant toute la durée de votre adhésion. Sachez si vous ne vous connectez pas pendant 3 ans, alors votre compte et les données associées sont supprimés automatiquement (sauf celles que nous devons conserver afin de respecter nos obligations légales, c'est-à-dire pour nous conformer aux lois applicables, aux exigences réglementaires et pour répondre aux demande légales, ordonnances de tribunal et procédures juridiques). Supposons par exemple que votre dernière connexion date du 01/01/2019 et que pendant 3 ans vous ne vous connectez pas : alors votre compte et les données associées seront supprimées le 01/01/2022.
- Si vous complétez le formulaire papier, alors vous autorisez Wilo France à créer un compte « le Club Xperts ». Ce formulaire papier sera conservé comme preuve de votre consentement pendant toute la durée de votre adhésion.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier électronique à : data-privacy.fr@wilo.com ou courrier postal à :

Délégué à la Protection des Données de Wilo France
80 boulevard de l'industrie
CS 90527
53005 Laval Cedex, France

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de l'offre promotionnelle seront réputés renoncer à leur participation.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et vos droits, consultez notre déclaration sur la protection des données sur www.wilo.com/fr/fr/ (rubrique « Protection des données personnelles »).

Article 8 – Droit applicable

L'Offre est soumise aux dispositions du droit français.